Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGT-HUITIÈME SESSION
Documents officiels

2164e SÉANCE PLÉNIÈRE
Vendredi 9 novembre 1973, à 10 h 30
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 84 de l'ordre du jour :
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions *(fin)*
Rapport de la Cinquième Commission 1

Point 103 de l'ordre du jour :
Effets des rayonnements ionisants : rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
Rapport de la Commission politique spéciale 1

Point 47 de l'ordre du jour :
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général
Rapport de la Deuxième Commission 3

Point 8 de l'ordre du jour :
Adoption de l'ordre du jour *(suite)*
Neuvième rapport du Bureau 3

Point 24 de l'ordre du jour :
Travaux scientifiques de recherches sur la paix : rapport du Secrétaire général 3

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

En l'absence du Président, M. Jackson (Guyane), vice-président, prend la présidence.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions *(fin*)*

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/9292)

1. M. GARRIDO (Philippines) [Rapporteur de la Cinquième Commission] *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de la Cinquième Commission, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale pour approbation le rapport sur le point 84 de l'ordre du jour [*A/9292*]. Les recommandations de la Cinquième Commission sont contenues dans un projet de résolution au paragraphe 18 de ce rapport. J'espère que ce rapport sera approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

* Reprise des débats de la 2131e séance.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Cinquième Commission.

2. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à se pencher sur la décision de la Cinquième Commission contenue dans le paragraphe 17 du rapport. Puis-je considérer que l'Assemblée fait sienne cette décision ?

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Nous allons maintenant mettre aux voix le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 18 de son rapport.

Par 90 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution est adopté [résolution 3062 (XXVIII)].

4. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Nous allons passer maintenant à l'examen de la recommandation de la Cinquième Commission qui est contenue dans le paragraphe 19 de son rapport [*A/9292*]. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR

Effets des rayonnements ionisants : rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE (A/9276)

5. M. CASTALDO (Italie) [Rapporteur de la Commission politique spéciale] *(interprétation de l'anglais)* : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission politique spéciale contenu dans le document A/9276 qui fait l'objet du point 103 de l'ordre du jour.

6. Cette question importante a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session à la demande du représentant permanent de la France. Cette initiative française a permis la discussion utile et constructive d'un problème auquel s'intéresse beaucoup l'opinion publique internationale. La délégation française a pro-

posé un projet de résolution demandant au Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des rayonnements ionisants de se réunir le plus rapidement possible afin de mettre à jour les conclusions de son dernier rapport, compte tenu d'une étude sur les renseignements les plus récents dont il dispose.

7. Les délégations de Fidji, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou et des Philippines ont soumis des amendements qui ont été adoptés par la Commission politique spéciale, qui recommande le projet de résolution, tel qu'il a été amendé, à l'Assemblée générale pour adoption.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Commission politique spéciale.

8. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : L'Assemblée va donc maintenant voter sur le projet de résolution recommandé par la Commission politique spéciale et figurant au paragraphe 12 de son rapport [*A/9276*]. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières du projet de résolution est contenu dans le document A/9290. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Cameroun, Canada, Tchad, Congo, Cuba, Chypre, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, Equateur, Guinée équatoriale, Fidji, Finlande, France, Allemagne (République fédérale d'), Grèce, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, République khmère, Koweït, Laos, République arabe syrienne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Oman, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Souaziland, Suède, République arabe libyenne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

S'abstiennent : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République centrafricaine, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pakistan, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

Par 86 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le projet de résolution est adopté [*résolution 3063 (XXVIII)*[1]].

[1] Les délégations de l'Irak, du Lesotho et du Pakistan ont ultérieurement fait savoir au Secrétariat qu'elles désiraient que leur pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

9. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote après le vote.

10. M. SCALABRE (France) : Ma délégation qui est à l'origine de la résolution que l'Assemblée générale vient d'adopter, désire confirmer la réserve formelle qu'elle a élevée en Commission politique spéciale sur le troisième alinéa du préambule qui a été introduit par un amendement, dont la délégation de Fidji est l'auteur, et qui se lit :

> "*Notant avec regret* que des essais nucléaires dans l'atmosphère et dans d'autres milieux ont été effectués depuis l'adoption de la résolution 2905 (XXVII) et de la résolution 2934 (XXVII)".

Ma réserve porte plus particulièrement sur l'expression "avec regret", le reste du texte me semblant factuel et par conséquent acceptable. Ainsi que je l'ai déjà dit, lorsque le projet de résolution ainsi amendé a fait l'objet d'un vote favorable de la Commission politique spéciale, cet alinéa n'avait pas, à mon sens, sa place dans une résolution décidant la convocation du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et lui fixant sa mission. Porter à ce stade un jugement de valeur sur les essais nucléaires c'est, en quelque sorte, préjuger le sens dans lequel ce comité devrait se prononcer.

11. Je saisis cette occasion pour rappeler, ainsi que je l'ai fait en Première Commission, que c'est à son corps défendant que la France a entrepris de se doter d'une force nucléaire, d'ailleurs purement défensive, comme cela apparaît clairement dans les caractéristiques et les dimensions des armes qui la composent.

12. Occupant une position particulièrement sensible, et en l'absence de tout progrès effectif du désarmement véritable, la France s'est trouvée dans la nécessité de s'assurer de moyens de défense efficaces et indépendants.

13. C'est cette nécessité qu'il faut regretter, c'est-à-dire l'existence même dans le monde de l'arme nucléaire, et non pas les essais poursuivis uniquement dans des intentions défensives par des puissances justement inquiètes de ces énormes armements et désireuses de s'en protéger.

14. Je n'abuserai pas de la patience de l'Assemblée et me contenterai, en ce qui concerne les deux autres amendements qui ont été introduits par la Nouvelle-Zélande et le Pérou, de renvoyer aux comptes rendus des débats de la Commission politique spéciale, au cours desquels j'ai exposé les réserves sur ces points de ma délégation.

15. En votant la résolution, malgré ces amendements, ma délégation a entendu marquer son désir de voir le Comité scientifique se réunir dès que possible et présenter à l'Assemblée générale ses conclusions et suggestions.

16. M. THOMPSON-FLÔRES (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais déclarer pour le compre rendu, que le Gouvernement brésilien estime que le troisième paragraphe du préambule de la résolution que nous venons d'adopter et qui commence par les mots suivants : "Notant avec regret que des essais nucléaires dans l'atmosphère et dans d'autres milieux...", a trait aux essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère. C'est ainsi que nous comprenons cette phrase, et c'est la raison pour laquelle nous avons appuyé la résolution.

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général

RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (A/9260)

17. M. YAMADA (Japon) [Rapporteur de la Deuxième Commission] *(interprétation de l'anglais)* : En ma qualité de Rapporteur de la Deuxième Commission, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Deuxième Commission sur le point 47 de l'ordre du jour [*A/9260*].

18. Permettez-moi d'attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur une erreur qui se trouve au paragraphe 6 de la version anglaise du rapport. Il faut lire "A la 1535e séance", au lieu de "A la 1536e séance".

19. Le paragraphe 8 de ce rapport contient un projet de résolution que nous recommandons à l'Assemblée générale d'adopter. La Deuxième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission sur le point 47 de l'ordre du jour.

20. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : L'Assemblée générale va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport [*A/9260*]. En l'absence d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté [résolution 3064 (XXVIII)].

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour *(suite*)*

NEUVIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/9200/Add.8)

21. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Le Bureau recommande à l'Assemblée générale que la question intitulée "Restitution des œuvres d'art aux pays victimes d'expropriation" soit ajoutée à l'ordre du jour et qu'elle soit examinée directement en séance plénière.

22. L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur la recommandation du Bureau. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la recommandation du Bureau, apparaissant à l'alinéa *a* du paragraphe 2 du rapport, que ce point soit inscrit à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

23. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Puis-je aussi considérer que l'Assemblée approuve la recommandation, apparaissant à l'alinéa *b* du paragraphe 2 que le point soit discuté directement en séance plénière ?

Il en est ainsi décidé.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Travaux scientifiques de recherches sur la paix : rapport du Secrétaire général

24. Le PRÉSIDENT *(inteprétation de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Belgique qui désire présenter le projet de résolution parrainé par l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Autriche, la Belgique, le Burundi, le Canada, le Danemark, l'Indonésie, l'Iran, l'Irlande, le Japon, le Liban, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, la Roumanie, le Rwanda, la Turquie, la Yougoslavie et le Zaïre [*A/L.704 et Add.1 et 2*].

25. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Personne parmi les distingués représentants présents dans cette salle ne marquera d'étonnement à me voir prendre la parole au sujet du point 24 de notre ordre du jour, relatif aux travaux scientifiques de recherches sur la paix, puisque aussi bien ma délégation a eu l'honneur, il y a deux ans, de présenter ici-même, le premier projet de résolution à ce sujet, qui devint la résolution 2817 (XXVI).

26. Peut-être serait-il opportun, au début de cette intervention, de rappeler ce qu'a dit à cette tribune, le 8 octobre, mon ministre des affaires étrangères, M. van Elslande :

> "Qu'il me soit permis ici de remercier le Secrétaire général de notre organisation de son premier rapport sur les études faites par les insititutions de recherche en matière de polémologie. Mon pays a été à l'origine de cette initiative parce que, à notre avis, la recherche fondamentale sur les bases et les conditions de la paix, sur les origines, les motivations et le développement des conflits, peut largement contribuer à la mission de paix de notre organisation. L'énumération des travaux qui ont été

* Reprise des débats de la 2161e séance.

accomplis est loin d'être complète, étant donné qu'un grand nombre de centres de recherche n'ont pas encore répondu à la démarche du Secrétaire général.

"D'autre part, ma délégation a eu l'occasion à plusieurs reprises d'exposer la portée de notre proposition, qui va plus loin qu'une simple compilation des recherches polémologiques. Nous pensons donc que l'entreprise doit continuer et nous souhaitons que le rapport que le Secrétaire général nous soumettra à la prochaine Assemblée générale ait un caractère plus complet." [*2144e séance, par. 452 et 453.*]

27. Trois points fondamentaux ont été soulignés par mon ministre dans l'intervention dont je viens de citer un passage; ces trois points gardent l'importance qu'ils avaient déjà il y a deux ans et ils sont les suivants : premièrement, la recherche fondamentale peut largement contribuer à la mission de paix de l'ONU; deuxièmement, la portée de notre proposition va plus loin qu'une simple compilation des recherches polémologiques; troisièmement, l'entreprise doit continuer.

28. Au sujet de ce premier point, il me paraît nécessaire d'appeler, une fois de plus, l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que, si le rôle premier de l'ONU est de préserver l'humanité du fléau de la guerre, son idéal, auquel nous avons tous souscrit, va plus loin encore et tend vers l'instauration d'une paix positive résultant d'une structure de l'univers dans laquelle la tendance au recours à la violence serait exclue. Or, il est malheureusement apparu que l'Organisation s'est essentiellement occupée des conflits à partir du moment où ils ont commencé à se manifester.

29. Nous avons dit que nous sommes persuadés que les études réalisées au sujet de la polémologie peuvent contribuer, et ce certainement dans une perspective à moyen terme, à la réalisation ou à la mise ne œuvre de l'idéal de notre organisation auquel je me suis référé il y a quelques instants. En effet, un grand nombre d'institutions scientifiques, établies tant à l'Est qu'à l'Ouest, tant au Nord qu'au Sud, ont accumulé à ce jour une somme importante de connaissances.

30. Ces recherches portent principalement sur les relations internationales et, à très long terme, selon le professeur néerlandais Röling, sur l'organisation internationale du monde. Il faut reconnaître toutefois qu'il existe un certain nombre d'opinions divergentes au sujet du contenu même de la polémologie alors que le but poursuivi peut se résumer en un seul mot : *"survival"*. Il m'apparaît qu'il est indissociable de l'idéal qui sous-tend la création de l'Organisation des Nations Unies.

31. La raison fondamentale de l'existence de guerres interétatiques doit être recherchée dans le système universel d'Etats souverains ou, comme le Pr Röling l'appelle, dans l'anarchie qui en résulte. Cet auteur estime que la souveraineté nationale a automatiquement pour corollaire non seulement le droit non contesté à l'autodétermination mais encore le besoin de veiller à sa propre défense. Et ce besoin se matérialise dans l'armement et tout ce qui en résulte : course aux armements, commerce des armes, etc.

32. Voilà pourquoi les polémologues retiennent en général comme premier principe fondamental pour leur science le principe suivant que j'emprunte au grand polémologue néerlandais : "La paix, négative et positive, n'est réalisable que dans le cadre d'un ordre mondial fédéral". Mais il faut immédiatement ajouter une constatation au principe que j'ai énoncé et cette constatation est celle-ci : un ordre mondial fédéral n'est guère réalisable dans un proche avenir.

33. Je ne compte pas m'étendre sur les grands chapitres de la polémologie tels qu'ils sont notamment énumérés dans l'étude du Pr Röling à laquelle je me réfère. Qu'il me soit toutefois permis de souligner que la polémologie devra chercher à découvrir les structures mondiales et fonctionnelles qui seront acceptables pour tous.

34. Il me reste enfin à mentionner un aspect de la polémologie qui m'apparaît être celui auquel nous-mêmes et notre organisation devraient attacher une plus grande attention, et je cite : "la polémologie existentielle". Toujours selon l'auteur auquel je me réfère depuis quelques instants, c'est la polémologie existentielle qui examine quels sont les facteurs qui, dans le système actuel, peuvent aider à repousser la guerre ou peuvent aider à influencer la violence structurelle. C'est dans le cadre de la polémologie existentielle que l'on peut rechercher la manière la plus appropriée pour résoudre les conflits de façon pacifique ou mieux encore pour prévenir les conflits violents. En bref, il s'agit de découvrir tous les éléments qu'il faut utiliser ou sur lesquels il faut influer pour obtenir une paix durable. Néanmoins, comme la paix est indivisible et inséparable des multiples conditions de la vie en société, les travaux qui y sont consacrés prennent inévitablement un caractère interdisciplinaire qui souligne la nécessité d'acquérir une vue d'ensemble des problèmes. Sur le plan national, un certain nombre de ces institutions donnent déjà, au niveau politique, avis et renseignements à des parlementaires et informent aussi le public en général. Inutile de dire que cette action directe et indirecte des institutions de recherche ne peut qu'influencer favorablement la prise de décisions au niveau le plus élevé dans la conduite des affaires de l'Etat. Il est clair dès lors que les résultats de ces recherches peuvent, maintenant déjà, être répercutés au sein de notre organisation par l'entremise des représentants de ces pays auprès de l'Organisation des Nations Unies.

35. Je pense avoir mis suffisamment l'accent sur les possibilités qu'ouvrent ces recherches pour l'avenir

de l'Organisation des Nations Unies; cette dernière devrait pouvoir elle-même en tirer bénéfice et elle pourrait en outre en communiquer le résultat aux Etats qui en formuleraient le souhait. Le but reste évidemment de faciliter, au niveau de chacun des Etats, le processus de la prise de décisions dans le domaine des relations internationales.

36. Touchant le deuxième point qui a été souligné par mon ministre des affaires étrangères, je voudrais tout d'abord faire remarquer qu'il ne peut être dissocié du premier, c'est-à-dire de la contribution que peuvent offrir les travaux de recherche fondamentale à la mission de notre organisation. En effet, nous ne pensons pas qu'il suffise de procéder à une compilation des études faites dans les différentes parties du monde. Il faudrait encore décider, au moment opportun, du choix de l'étape suivante et des moyens qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour associer plus directement l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à l'utilisation pratique des résultats ou des conclusions qui pourront se dégager de ces études. Pour l'instant néanmoins, nous croyons — et cela a été dit par mon ministre — que l'énumération des travaux qui ont été accomplis est loin d'être complète et qu'il conviendrait dès lors, par priorité, de poursuivre les travaux engagés par le Secrétariat il y a deux ans.

37. J'en arrive ainsi au souhait, émis par mon ministre, de recevoir des mains du Secrétaire général, lors de la trentième session de l'Assemblée générale, un rapport qui ait un caractère plus complet. En effet, nous pensons que même si, momentanément, priorité doit être donnée à la poursuite de l'enregistrement des études réalisées par les institutions scientifiques, cela ne veut pas nécessairement dire que l'on doive se limiter exclusivement à cet enregistrement. Tout élément nouveau que pourrait contenir le prochain rapport du Secrétaire général ne pourra qu'aider dans deux ans l'Assemblée générale à prendre les décisions les plus opportunes quant à l'avenir de nos travaux.

38. J'ai en effet eu l'honneur d'introduire déjà formellement le projet de résolution A/L.704 et Add.1 et 2 et ce par le biais du rappel des paroles prononcées le 8 octobre par mon ministre des affaires étrangères. En effet, le projet de résolution prévoit, au paragraphe 2 du dispositif, que le Secrétaire général appelle une nouvelle fois l'attention des Etats Membres sur le contenu du paragraphe 2 de la résolution 2817 (XXVI) et, d'autre part, sur le fait que le prochain rapport devrait contenir, en plus du titre des études réalisées, un bref aperçu de leur contenu.

39. M. CHEBELEU (Roumanie) : La délégation roumaine a accueilli avec intérêt l'idée d'examiner au sein de l'Organisation des Nations Unies les problèmes de la coordination et de la systématisation des travaux de recherche sur la paix, dès qu'une proposition a cet effet a été introduite par la Belgique il y a deux ans. Cela s'explique par notre désir de voir s'intensifier et converger toutes les activités à caractère tant pratique que scientifique visant à contribuer à la réalisation de l'objectif primordial de la Charte : l'édification et le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

40. Dans la conception de la Charte, le maintien et la consolidation de la paix sont un processus dynamique. Ce processus réclame des actions internationales afin de prévenir les conflits, de régler d'une manière juste et équitable les diiférends internationaux, de mettre fin sans retard à toute violation de la paix, d'éliminer les foyers de conflits et de tensions. Ce processus réclame aussi une large coopération internationale pour créer les conditions économiques et sociales à même d'assurer la paix et le développement normal des relations entre les Etats.

41. A cette fin, la Charte stipule l'obligation des Etats de s'abstenir dans leurs relations internationales de la menace et de l'emploi de la force sous quelque forme que ce soit, et de régler leurs différends internationaux exclusivement par des moyens pacifiques. Aussi la Charte a-t-elle mis à la base des relations entre tous les Etats les principes de l'indépendance et de la souveraineté nationales, l'égalité des droits, la non-ingérence dans les affaires d'autrui et le droit de chaque peuple à décider lui-même de son destin.

42. Nous avons tenu à rappeler ces corrdonnées de la paix — telles qu'elles sont formulées et développées dans la Charte des Nations Unies — car, selon notre opinion, elles devraient constituer les jalons de toute recherche sur la paix. Et c'est de cela que découle, croyons-nous, le grand mérite de l'initiative belge.

43. En effet, la recherche sur la paix est apparue et s'est développée surtout dans notre époque. Cela est tout à fait naturel. car c'est la Charte des Nations Unies qui a ouvert la perspective de l'élimination de toute manifestation de force dans les rapports entre les Etats et de l'instauration d'une paix durable qui assure le développement indépendant de chaque peuple. Les recherches sur la paix ont lieu dans des condtions où le monde d'aujourd'hui connaît de profondes transformations et changements, qui offrent les prémisses objectives pour que les peuples puissent réaliser leurs aspirations de paix, de compréhension, de coopération et de progrès.

44. En même temps, la pénétration explosive de la science dans tous les domaines d'activité humaine, qui est un phénomène caractéristique de notre époque, ne peut pas ne pas se répercuter sur les sciences sociales, en général, et sur la recherche de la paix, en particulier.

45. Nous sommes donc d'avis que les conditions sont réunies pour que les recherches sur la paix, ancrées profondément dans les réalités contemporaines, donnent des résultats de plus en plus fructueux.

46. La recherche de la paix tend à et doit devenir une science de la paix, qu'on appelle parfois "irénologie" ou "polémologie". A nos yeux, la science de la paix se doit de se développer constamment, afin de remplacer la science de la guerre, de laquelle on continue encore à parler avec insistance. D'après nous, l'attention des milieux scientifiques devrait se concentrer avant tout sur la stratégie de la paix et non pas sur la stratégie militaire.

47. Sous cet aspect-là, c'est l'Organisation des Nations Unies qui doit influencer la recherche sur la paix. Ainsi, pensons-nous, il faudrait s'efforcer de dépasser le caractère spéculatif qui caractérise encore une grande partie des recherches sur la paix, accentuer leur orientation vers les objectifs pratiques de la paix, et stimuler leur caractère concret.

48. D'autre part, il serait souhaitable que la recherche de la paix devienne un instrument utile de travail pour les hommes d'Etat, pour les diplomates, dans le processus de l'élaboration et de la prise de décisions. Car nous pensons que dans le domaine de l'édification de la paix, il faudrait que la science ait elle aussi son mot à dire. Ici, c'est la recherche scientifique de la paix qui peut aider l'Organisation des Nations Unies.

49. Si nous avons esquissé quelques idées qui devraient guider, à nos yeux, les recherches sur la paix, c'est parce qu'il nous semble que le but de l'initiative belge est d'offrir l'occasion d'un échange d'opinions, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, concernant la voie dans laquelle le développement de ces recherches devrait s'engager et stimuler leur orientation constructive.

50. Certainement, nous apprécions la valeur de beaucoup de travaux entrepris jusqu'à présent, tant sur le plan national que sur le plan international. A cet égard, nous voudrions faire remarquer surtout la riche activité déployée en la matière par deux organismes des Nations Unies — l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [*UNESCO*] et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche [*UNITAR*] — amplement reflétée par le rapport qui nous a été soumis par le Secrétaire général [*A/9130 et Add.1*]. Cette activité a permis d'aborder une vaste problématique, comprenant l'étude des conflits internationaux, le désarmement, les aspects économiques, sociaux ou culturels de la paix, des prognoses sur l'avenir et autres, qui nous a apporté un matériel informatif et estimatif extrêmement précieux.

51. Cependant, à notre avis, il y a encore lieu d'améliorer et d'étendre la sphère de la recherche de la paix. Ainsi, par exemple, il serait important d'appronfondir l'étude des moyens pacifiques prévus par la Charte, pour régler les différends entre les Etats, et cela non pas en partant d'hypothèses abstraites, mais, très concrètement, en prenant comme point de départ les réalités de la vie internationale.

52. C'est dans cet esprit que les préoccupations dans le domaine de la recherche de la paix connaissent dans mon pays un développement continu, tant à l'échelon national que pour ce qui est de la coopération entre les centres spécialisés de la Roumanie et les centres similaires d'autres pays. J'aimerais citer comme exemple les colloques internationaux organisés ces dernières années à Bucarest au sujet de la sécurité européenne, qui, réunissant des hommes de science, des diplomates et des politiciens de divers pays, ont contribué à une meilleure compréhension des problèmes que pose l'édification d'une sécurité durable sur notre continent.

53. Tout comme les autres auteurs du projet de résolution A/L.704 et Add.1 et 2, ma délégation a estimé que l'Organisation des Nations Unies devrait manifester son intérêt à l'égard des travaux scientifiques de recherches sur la paix. Un premier pas a été fait il y a deux ans, quand l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport informatif sur les travaux scientifiques en matière de recherches sur la paix, réalisés par des institutions nationales et internationales.

54. Nous avons reçu avec intérêt ce premier rapport informatif qui, bien qu'il ne reflète que partiellement les travaux de recherches sur la paix effectués dans le monde, nous met au courant avec des approches scientifiques de beaucoup de problèmes qui concernent notre organisation. Nous y voyons une œuvre utile et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes coauteurs, aux côtés de plusieurs délégations, du projet de résolution qui vient d'être présenté par le représentant de la Belgique, demandant un deuxième rapport informatif du même genre.

55. Cependant, une simple compilation des recherches scientifiques sur la paix, bien que nécessaire, ne suffit pas. A notre avis, à un certain moment, à l'avenir, il serait utile que les Etats Membres procèdent à une évaluation plus approfondie de ces travaux, tâchent d'identifier les modalités suivant lesquelles ces activités peuvent aider l'action de l'Organisation en général et formulent des suggestions visant au développement fructueux et efficace des recherches sur la paix. La délégation roumaine sera toujours disposée à coopérer dans ce but avec d'autres délégations car elle y voit un des moyens qui pourraient contribuer à raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le monde.

56. M. van der KLAAUW (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais parler brièvement du projet de résolution dont nous sommes saisis, concernant les travaux scientifiques de recherches sur la paix, présenté de façon si éloquente par le représentant de la Belgique. Les Pays-Bas sont coauteurs de ce projet de résolution car nous estimons que le travail utile, commencé il y a deux ans par le Secrétaire général, conformément à la résolution 2817 (XXVI), devrait être poursuivi.

57. Les gouvernements manquent souvent de temps pour étudier en détail les problèmes spécifiques de paix à long terme. D'autre part, de nombreux instituts scientifiques dans le monde effectuent exactement le même genre de travail. Il est important que des liens solides soient maintenus entre ceux qui définissent les politiques et ceux qui ont le temps et la possibilité d'aller au-delà des questions journalières qui réclament le temps et l'attention des gouvernements. Ces liens doivent être forgés au niveau national et international. Le rapport du Secrétaire général sur les travaux scientifiques de recherches sur la paix (A/9130 et Add.1) est une première contribution à l'établissement et au renforcement de tels liens sur le plan international. En disant "première", il n'est nullement dans mon intention d'adresser la moindre critique au Secrétaire général qui, évidemment, ne peut pas aller au-delà du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

58. Cependant, pour être efficaces, les renseignements concernant les recherches scientifiques sur la paix doivent être aussi universels et complets que possible. Ma délégation regrette donc que certains pays n'aient encore présenté aucun document à ce sujet au Secrétaire général. S'ils l'avaient fait, le présent rapport, qui est limité, aurait été plus intéressant d'autant plus que certains de ces pays sont actifs, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, quand il s'agit de propositions sur le renforcement de la sécurité internationale et sur le désarmement. Il serait extrêmement utile d'avoir des informations plus précises sur les recherches effectuées dans ces pays sur la paix pour mieux comprendre le fond de ces propositions.

59. J'espère sincèrement qu'à l'avenir tous les Membres coopéreront avec le Secrétaire général en ce qui concerne la question des recherches scientifiques sur la paix, et ce dans toute la mesure possible. Je suis pleinement conscient des problèmes qui se posent et c'est pourquoi, comme il ressort du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, les coauteurs proposent d'avancer pas à pas. Notre nouvelle proposition suggère qu'un bref résumé des publications en question soit inclus dans un futur rapport. Fréquemment, les titres des publications scientifiques n'indiquent pas assez clairement le contenu exact des études en question. Un bref résumé de l'ensemble de l'étude augmenterait considérablement, selon nous, la valeur du rapport.

60. Chaque pas fait vers un monde plus calme et plus sûr est un pas dans la bonne direction. Nous pensons que le projet de résolution soumis à l'examen de l'Assemblée est un pas dans cette direction et c'est pourquoi je recommande l'adoption de ce projet à l'unanimité.

61. M. HOVEYDA (Iran) : Il y a deux ans déjà, ma délégation avait été coauteur d'une proposition concernant les travaux scientifiques de recherches sur la paix[2] dans le cadre de la résolution 2817 (XXVI) de l'Assemblée générale. Le représentant de la Belgique, avec son éloquence coutumière, a si bien expliqué le projet de résolution qu'il me semble impossible d'ajouter quoi que ce soit. Les orateurs qui m'ont précédé ont également expliqué certains points de cette résolution, ce qui rendrait superflue toute remarque personnelle de ma part. Je serai donc très bref. D'ailleurs, l'Assemblée peut se référer au mémorandum annexé au texte en date du 21 juillet 1971[3] ainsi qu'à l'éloquente intervention du représentant de la Belgique durant la même année [4].

62. Il va sans dire que ma délégation accueille chaleureusement cette initiative de la Belgique qui est conforme aux résolutions antérieures adoptées par l'Assemblée générale. Ces résolutions reflètent toutes le désir que les recherches et études entreprises sur la polémologie et qui peuvent contribuer à la réalisation des buts de notre organisation soient dûment prises en considération par les Nations Unies. Notre organisation, il faut l'avouer, n'a jusqu'à présent guère utilisé toutes les possibilités en ce qui concerne la coordination et l'enregistrement des études faites par de nombreuses institutions à travers le monde. Il est vrai que, comme l'a dit tout à l'heure le représentant de la Roumanie, l'UNESCO et l'UNITAR ont entrepris, de temps à autre, des études spécifiques sur ce sujet.

63. Il avait été également demandé au Secrétaire général la création d'un conseil d'experts afin d'étudier certains problèmes particuliers. Il est bon que le rapport du Secrétaire général et de son conseil d'experts, présenté sur la base de la résolution dont nous avons été auteurs avec d'autres pays, il y a deux ans, soit enfin entre nos mains. Mais, comme l'a remarqué tout à l'heure le représentant des Pays-Bas, le résultat est un peu maigre et cela est dû à un manque d'enthousiasme de la part des Etats Membres dans la présentation de leurs commentaires. Nous espérons que, cette année, cet enthousiasme sera un peu plus grand.

64. Il serait superflu de répéter ici que les études concernant la recherche de la paix et les problèmes ayant rapport à la conversion des industries de guerre en industries de paix peuvent avoir une influence bénéfique, à la condition qu'elles soient cataloguées, enregistrées et analysées dans une organisation comme la nôtre. Nous savons tous qu'il est vain de vouloir désarmer sans réaliser, en même temps, les conditions de sécurité dans notre monde. Mais, très justement, les travaux scientifiques dans le domaine de la paix aident et contribuent grandement à créer ce climat de confiance sans lequel nous ne pouvons assurer la paix.

65. Le projet de résolution dont nous sommes saisis, bien qu'étant encore, à notre avis, fort modeste, tente

[2] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Annexes*, point 95 de l'ordre du jour, document A/L.645 et Add.1 et 2.

[3] *Ibid.*, document A/8394.

[4] *Ibid., vingt-sixième session, Séances plénières*, 2018e séance.

néanmoins de souligner le fait que le prochain rapport du Secrétaire général devrait contenir, en plus du titre des études réalisées, un bref aperçu sur leur contenu. Ma délégation estime qu'une étude systématique des recherches entreprises en matière de polémologie à travers le monde, tout aussi bien que leurs comptes rendus bibliographiques et analytiques, peuvent contribuer à renforcer encore davantage la réalisation des principes de notre Charte. Comme l'a dit, tout à l'heure, le représentant de la Belgique, la recherche fondamentale sur les bases et les conditions de la paix, sur les origines, les motivations et le développement des conflits, peut largement contribuer à la mission de paix de notre organisation.

66. Cela est très vrai. En matière de renforcement de la paix, aucun effort ne doit être négligé. Nous devons multiplier ce que j'appellerai, à la suite du regretté Pr Henri Laugier, les chantiers pour le désarmement. Et justement, le projet de résolution qui nous est soumis ouvre un important chantier pour l'étude des problèmes de la paix et du désarmement. Nous espérons donc que l'Assemblée générale appuiera, dans sa totalité, ce projet de résolution qui ne peut qu'être bénéfique dans la voie de nos efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité.

67. M. BADURINA (Yougoslavie) : Par sa résolution 2817 (XXVI), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter à la présente session de l'Assemblée un rapport informatif sur les travaux scientifiques des institutions, nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, publiques et privées, en matière de recherches sur la paix. Il ressort clairement du rapport présenté par le Secrétaire général [*A/9130 et Add.1*] que l'action concernant les recherches sur la paix a éveillé un vif intérêt auprès d'un grand nombre de pays. Les résultats obtenus jusqu'à présent sur ce plan justifient pleinement l'action dont la délégation de la Belgique a pris l'initiative et suscitent l'espoir que ces travaux scientifiques de recherches assumeront des formes de plus en plus complètes et organisées, et qu'ils contribueront à ce qu'on obtienne des résultats importants dans ce domaine, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationale.

68. La délégation yougoslave attache à la question des travaux scientifiques de recherches sur la paix toute l'attention qu'elle mérite. C'est pour cela qu'elle est l'un des auteurs du projet de résolution (A/L.704 et Add.1 et 2), présenté par le distingué représentant de la Belgique; elle a d'ailleurs parrainé un texte similaire il y a deux ans, à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Il n'y a pas de doute que la paix et la sécurité internationale sont des problèmes politiques. Cependant, ce fait bien connu ne peut en aucun cas servir d'excuse pour sous-estimer le besoin de mobiliser et d'utiliser tous les potentiels qui peuvent contribuer à éviter des conflits et à renforcer la paix et la sécurité dans le monde. A notre avis, les immenses potentiels de la science, qui sont en croissance constante, n'ont pas encore été utilisés d'une manière suffisante dans ce sens.

69. L'initiative belge met l'accent, précisément, sur la nécessité de renforcer le rôle de la science dans les relations internationales d'une manière réelle et efficace. Il ne s'agit pas seulement d'assembler des travaux scientifiques sur les problèmes essentiels de la guerre et de la paix et d'élaborer des aperçus bibliographiques pertinents. L'initiative belge va plus loin que cela. Son intention est que la science soit présente autant que possible dans les recherches relatives aux causes des conflits et des méthodes pour renforcer la paix et la sécurité internationale. C'est un domaine de vastes recherches fondamentales, interdisciplinaires et comparatives, sur les relations internationales contemporaines dont les résultats doivent être mis au service de la paix et de la sécurité mondiales.

70. Ma délégation considère que de telles recherches scientifiques peuvent contribuer à la démocratisation et à la promotion des relations internationales, pourvu qu'elles ne servent pas, d'une façon pragmatique, les besoins de la politique courante et pourvu qu'elles ne deviennent pas un but en soi. Cela donne une importance particulière au développement de la coopération internationale sur ce plan et à la publication des résultats obtenus. Nous estimons que les réunions scientifiques internationales peuvent contribuer au plus haut degré à la réalisation de cet objectif. D'autre part, l'établissement de l'Université des Nations Unies créera de nouvelles possibilités pour le développement de cette discipline de la science.

71. Si l'on voulait indiquer quelques priorités dans ces recherches, alors, de l'avis de la délégation yougoslave, il faudrait prêter une attention toute particulière aux pays en voie de développement et à leurs problèmes brûlants, lesquels — s'ils ne sont pas rapidement résolus — peuvent devenir la source de nouveaux conflits et bouleversements ayant des conséquences dangereuses et d'une portée incalculable pour l'ensemble des relations internationales. Il faudrait aussi entreprendre une étude détaillée des nombreux aspects des crises et des conflits, dans les différentes parties du monde, qui ébranlent l'édifice entier de la paix et de la sécurité internationale. Nous n'entretenons pas l'illusion que les recherches scientifiques conduiront à la solution de ces crises et de ces conflits, au fond desquels sont toujours dissimulés, en premier lieu, des intérêts impérialistes contraires aux objectifs et aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Mais nous sommes profondément convaincus que ces recherches pourraient aider les gouvernements et l'opinion publique internationale à cerner d'une manière plus complète et plus objective les causes réelles des crises et des conflits et leur permettre de s'orienter plus facilement et sûrement dans la recherche des voies conduisant vers leur solution.

72. Avant de conclure, je tiens à souligner que les travaux scientifiques de recherche sur la paix peuvent produire les résultats espérés seulement si les recherches sur le plan national et leurs résultats sont réunis et englobés dans un ensemble.

73. Les savants appartiennent à leurs peuples et agissent dans le cadre des intérêts de leurs propres pays, mais les résultats de leurs travaux — surtout dans le domaine des recherches sur la paix — constituent le bien de l'humanité toute entière. Cette action des Nations Unies ouvre également de nouvelles perspectives pour l'amélioration de la coopération internationale dans le domaine des recherches scientifiques.

74. M. KERN (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Le gouvernement de mon pays se félicite de l'initiative prise par les Nations Unies visant à présenter, dans des rapports réguliers, une étude des activités scientifiques de recherche sur la paix. Il est prêt à coopérer à cette tâche et à fournir au Secrétaire général tous les renseignements pertinents dont il pourrait avoir besoin. La République fédérale d'Allemagne a suivi avec plaisir la suggestion qui lui a été faite de présenter, conjointement avec la Belgique — à l'initiative de laquelle nous rendons hommage — et avec d'autres pays appartenant à tous les systèmes socio-politiques, le présent projet de résolution à l'Assemblée générale.

75. Il y a 10 ans, le physicien et philosophe allemand Carl Friedrich von Weizsäcker soutint la théorie selon laquelle la paix mondiale est une condition vitale de l'existence à l'époque de la technique. Bien que, depuis lors et au fait jusqu'à ce jour, nous ayons été les témoins de conflits armés dans de nombreuses parties du monde, je crois toujours au bien-fondé de la théorie de Weizsäcker. L'humanité ne pourra espérer vivre un avenir supportable que si elle est capable d'instaurer un mode de relations sociales et internationales excluant la force en tant que moyen de régler les différends et ne permettant que des solutions pacifiques. Il y a à cela deux raisons, et je ne dis rien de nouveau : d'une part, le potentiel militaire du monde a atteint, au cours des dernières décennies, une telle force de destruction qu'une guerre majeure pourrait facilement conduire à l'anéantissement d'une grande partie de l'humanité; d'autre part, nous ne pourrons maîtriser les problèmes si difficiles qui se posent à l'étape actuelle de l'histoire universelle que si nous sommes capables de consacrer toute notre énergie à leur solution sans être troublés par des guerres. La pais sera un élément vital de la survie et de l'évolution future de l'humanité. En d'autres termes, il n'y a pas d'autre option que la paix.

76. C'est maintenant une question urgente que celle de savoir comment nous pourrons maîtriser cette tâche, ou, comme on l'a dit en une autre occasion, comment la paix pourra être planifiée. La recherche d'une réponse à cette question constitue en fait l'un des aspects les plus importants de la recherche sur la paix et les conflits.

77. La recherche sur la paix et les conflits ne devrait pas se limiter à une enquête historique sur la cause des conflits passés; il faut qu'elle encourage une action politique tournée vers l'avenir. La recherche sur la paix doit être un facteur politique important. L'anarchie traditionnelle des rapports entre Etats souverains doit être remplacée par des mécanismes de coopération excluant l'usage de la force, et les savants devraient mettre au point des modèles appropriés. Un rôle spécial en ce qui concerne les efforts destinés à instaurer une coopération mondiale et à sauvegarder la paix revient aux organisations internationales et en particulier aux Nations Unies. Les expériences négatives et les échecs ne devraient pas nous décourager dans nos efforts pour améliorer et développer les instruments dont dispose l'Organisation mondiale pour prévenir la guerre, régler les différends et promouvoir la coopération pacifique. A cet égard, certaines notions élaborées par la recherche pourraient jouer un rôle très utile.

78. Dans nos efforts pour mettre au point un système efficace de paix universelle, nous ne pouvons guère puiser dans l'expérience du passé. Un coup d'œil sur l'histoire et son cortège ininterrompu de conflits serait plutôt de nature à nous décourager. Confrontés à des problèmes sans précédent, il nous faut de nouvelles manières de penser. C'est ce qui, à notre avis, fait de la recherche sur la paix et les conflits, si elle est prise au sérieux, une tâche si difficile. Les hommes politiques doivent être prêts à apporter un règlement pacifique à tous les différends : la menace ou l'usage de la force ne peuvent conduire à aucune véritable solution. La guerre ou la menace d'agression ne sont plus aujourd'hui des options politiques viables mais plutôt le résultat fatal de l'échec des hommes politiques.

79. Qu'il me soit permis, après ces observations générales, d'évoquer le développement des recherches sur la paix et les conflits dans mon propre pays, la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes heureux de voir figurer dans le rapport du Secrétaire général une compilation des ouvrages récents de nos savants, fournie par la Société allemande pour les recherches sur la paix et les conflits.

80. J'ajoute sur le champ que si l'on compare ces travaux à ceux d'autres pays où, depuis longtemps, la recherche sur la paix et la guerre a sa place parmi les autres sciences, nous en sommes à peine aux premiers balbutiements.

81. Cependant, nous sommes heureux de pouvoir dire que la recherche sur la paix et les conflits s'est considérablement intensifiée au cours des dernières années en République fédérale d'Allemagne. Elle est de plus en plus acceptée par de nombreuses universités en tant que discipline normale et fait partie du pro-

gramme de nombreux autres instituts, dont certains même ont fait de cette nouvelle science le domaine essentiel de leurs activités. Des représentants toujours plus nombreux des disciplines les plus variées s'occupent des problèmes de la recherche sur la paix et les conflits; des groupes de travail interdisciplinaires procèdent à des échanges de vue permanents. Au-delà de la méthode d'approche traditionnelle pratiquée dans le cadre des relations internationales, on voit de plus en plus mettre l'accent sur les conditions préalables de la paix dans le domaine social et de l'éducation.

82. Bien sûr, chez nous comme ailleurs, certains doutent que les travaux de recherche sur la paix puissent véritablement remplir leur fonction. Mais cela ne devrait qu'encourager davantage nos savants à faire en sorte que le sujet de leurs recherches, qui est vital pour tous les hommes, soit clair et intelligible pour tous. La recherche sur la paix ne doit pas rester une science pure mais doit viser à éveiller la conscience du grand public. Les savants des disciplines pertinentes devraient considérer la recherche sur la paix et les conflits comme étant également une des tâches primordiales de l'éducation. Par ailleurs, les recherches sur la paix, discipline toute nouvelle traitant de l'un des problèmes les plus difficiles de notre époque, ne peuvent prétendre offrir des solutions toutes faites en si peu de temps. En fait, l'important, c'est de faire preuve de patience et de ténacité pour aller jusqu'au bout de la voie que nous nous sommes tracée.

83. Il ne fait pas de doute qu'en République fédérale d'Allemagne, les travaux de recherche sur la paix sont devenus plus importants et mieux connus du fait que notre président fédéral actuel, Gustav Heinemann, depuis son entrée en fonctions en 1969, s'est grandement interessé à ces travaux. Le Gouvernement fédéral, pour sa part, a repris l'initiative du Président fédéral en faisant ressortir, dans sa déclaration politique de 1969, qu'il avait l'intention de promouvoir les activités de recherches sur la paix et de porter une attention toute particulière à cette question.

84. Une mesure importante prise en 1970 a été la création de la Société allemande pour les recherches sur la paix et les conflits, qui s'occupe principalement du développement de projets de recherches et reçoit, à cet effet, des fonds publics. Les groupes les plus importants de la vie sociale et publique dans notre pays sont représentés dans les instituts de cette société. Depuis sa création, de nombreux projets de recherche ont été entrepris sous son égide.

85. Afin de concentrer davantage les travaux de recherche sur des problèmes d'actualité, des efforts ont été accomplis cette année dans le but de dégager un certain nombre de sujets importants qui seraient étudiés par des équipes de recherche pluridisciplinaires. Les deux sujets suivants ont été sélectionnés pour les quelques années à venir : premièrement, la préservation de la paix en Europe; deuxièmement, les différends existant entre les pays industrialisés de l'Europe occidentale et les pays en voie de développement, et le règlement pacifique de ces différends.

86. Le premier de ces sujets doit être envisagé dans le cadre des efforts faits par les pays européens, comme ceux de l'actuelle Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et ceux des négociations de Vienne sur la réduction des forces armées, afin de parvenir à une stabilité plus grande et à une paix plus sûre grâce à la détente et à une coopération accrue. Le deuxième sujet a été choisi afin de prendre en considération le fait que le fossé économique et social qui existe toujours entre les pays industrialisés et les nombreux pays en voie de développement ne fait que s'élargir et que dans de nombreux cas il constitue un danger potentiel sérieux pour la paix du monde. Je crois que les recherches faites dans ce domaine visent, comme les efforts déployés au sein des Nations Unies, à soulager la faim et la misère dans le monde et à assurer une répartition plus juste et plus égale des ressources mondiales.

87. Nous pensons que la science — y compris naturellement, les recherches sur la paix — ne devrait pas être sujette à la tutelle d'un Etat quel qu'il soit. Cela, toutefois, n'est pas incompatible avec nos efforts visant à assurer un courant d'échanges fructueux entre les recherches sur la paix et les conflits, d'une part et d'autre part la politique quotidienne et à utiliser, chaque fois que cela est possible, les résultats des recherches scientifiques dans la prise de décisions politiques.

88. Les recherches sur la paix, plus que toute autre discipline, devraient être orientées vers la coopération scientifique au-delà des frontières nationales. Je conclurai donc ma déclaration — et je me réfère ici à ce que le chancelier Brandt a déclaré à l'Assemblée générale il y a six semaines [*2128e séance*] — par un appel pour qu'une plus grande attention soit accordée aux recherches sur la paix et les conflits sur le plan international également. Cette tâche immense et difficile qu'est l'instauration d'une paix stable, à laquelle les recherches peuvent apporter une contribution utile, mérite tous nos efforts.

89. M. CORREA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la Belgique pour l'initiative qu'elle a prise il y a deux ans de demander l'inscription du point intitulé "Travaux scientifiques de recherches sur la paix" à l'ordre du jour de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous en trouvons les premiers résultats, bien que partiels, dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 2817 (XXVI).

90. Le représentant de la Belgique a mis en relief l'importance de cette question de même que sa pertinence pour la réalisation des objectifs fondamentaux de notre organisation.

91. La paix, objectif suprême des Nations Unies, est un phénomène trop complexe pour que l'on se permette de sous-évaluer les recherches, bien souvent interdisciplinaires, sur les origines et le développement des conflits. Parfois, ces études se sont révélées très utiles en permettant à certains pays de clarifier leur position ou à d'autres d'arrêter leur attitude face à des problèmes déterminés. Il suffit simplement de rappeler à ce propos les études intéressantes faites par le *Stockholm International Peace Research Institute* — que nous connaissons fort bien — sur des questions relatives au désarmement, parmi lesquelles on peut relever, par exemple, celles ayant trait au commerce mondial d'armements ou à la détection des essais souterrains d'armes nucléaires.

92. Evidemment, le rôle le plus important que peuvent jouer ces recherches est d'étendre la gamme des politiques permettant de résoudre des conflits et, ce qui est encore plus important, de créer des conditions qui empêcheraient l'éclatement de tels conflits. Mais nous sommes encore loin du but !

93. Il est évident que la plus grande partie des pays Membres n'ont pas encore à leur disposition des instituts consacrés à ces questions. Parmi les pays en voie de développement qui ont répondu à la note du Secrétaire général, un seul seulement, la Roumanie, procède à ce genre de recherches. Ce fait revêt une importance très significative puisqu'il montre la nécessité de promouvoir ces études dans les pays en voie de développement. D'autre part, les quelques pays qui ont répondu à la note du Secrétaire général ont souligné combien il est urgent d'intéresser les organes officiels des Etats à cette question, en la faisant mieux connaître. L'emploi optimal de ces recherches par les Nations Unies dépend naturellement de la coopération internationale et de la mesure dans laquelle ces études et leurs bases théoriques sont connues de ceux qui sont chargés d'élaborer la politique extérieure. La préparation d'un nouveau rapport par le Secrétaire général, conformément à la demande contenue dans le projet de résolution que vient de présenter il y a quelques instants le représentant de la Belgique, et dans lequel on ferait un bref résumé de chacune des études portant sur la paix, contribuerait à éveiller davantage l'intérêt des organismes des divers Etats pour cette branche nouvelle du savoir.

94. Le Gouvernement du Mexique a pleinement reconnu l'importance de ces études pour la prévention et la solution des problèmes internationaux et il a proposé à plusieurs institutions de rcherches d'inclure dans leurs programmes les travaux scientifiques sur la paix.

95. La délégation du Mexique est certaine que l'Assemblée générale adoptera par acclamation le projet de résolution contenu dans le document A/L.704.

96. M. PETRELLA (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : S'agissant de cette question, je voudrais faire quelques remarques générales au nom de ma délégation.

97. La République argentine estime qu'étant donné l'existence de conceptions différentes quant à la façon d'aborder l'examen des problèmes relatifs à la paix, il est nécessaire, tenant compte de cette diversité, que les travaux soient orientés dans une direction qui permette de comprendre et de résoudre les causes des obstacles à la paix. Afin que ces études contribuent effectivement à la mission des Nations Unies qui consiste à apporter des solutions concrètes à tout ce qui empêche l'établissement et le maintien d'une paix fondée sur la justice, ma délégation pense que les travaux des Nations Unies doivent viser à déterminer et à neutraliser les paramètres qui favorisent l'apparition et le renforcement de situations de violence structurelles, par exemple, le colonialisme, le néo-colonialisme économique et financier, la tolérance de conflits armés périphériques, l'agression économique sous tous ses aspects, etc., qui permettent que la violence se produise dans les Etats et entre les Etats.

98. C'est pourquoi l'Argentine estine qu'il faut encourager les enquêtes qui ont pour objet de parvenir à un ordre mondial fondé sur la paix, dans lequel des valeurs semblables à celles que renferme la philosophie sociale qui inspire la politique extérieure de mon pays seraient une réalité permanente.

99. L'Argentine estime également que ces études et ces enquêtes sur la paix doivent tenir compte des prémisses suivantes.

100. En premier lieu, il faut faire une nette différenciation entre deux conceptions opposées qui sont la paix et la pacification. Un système de relations internationales fondé sur la paix suppose le règne de la justice, de la solidarité entre les peuples, de l'interdépendance des nations et la reconnaissance du fait que c'est l'homme qui est placé au-dessus des idéologies et des systèmes politiques. La pacification, au contraire, signifie le règne de l'inégalité et suppose l'existence d'un système international d'Etats qui imposent leur propre politique au moyen d'attitudes autoritaires. Elle implique également que l'homme n'est plus que l'instrument d'une ambition de puissance.

101. Deuxièmement, il y a lieu de refuser toute fausse interprétation ramenant la conception de la paix à un "état tolérable de guerre", le concept de la guerre à une "course aux armements tolérable" ou au "désarmement des désarmés", et le concept du développement à un "état tolérable de pauvreté".

102. Pour terminer, je voudrais remercier le Secrétaire général de son remarquable rapport et le représentant de la Belgique de la présentation du projet de résolution contenu dans le document A/L.704 que ma délégation appuie entièrement.

103. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole maintenant au représentant de l'Union soviétique, qui désire expliquer son vote.

104. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : En intervenant pour une explication de vote, la délégation soviétique aimerait déclarer ce qui suit.

105. En ce qui concerne la question que nous étudions, la position de l'Union soviétique a été présentée à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale[5]; elle a été réaffirmée dans la réponse à la question posée par le Secrétaire général des Nations Unies.

106. A ce propos, nous rappelons qu'au sein des Nations Unies entre autres, l'Union soviétique attache une importance primordiale au renforcement réel et effectif de la paix. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des questions qui ont été proposées tous les ans par l'Union soviétique à l'Organisation des Nations Unies, depuis que celle-ci existe, pour voir combien elle insiste sur la politique de paix et de coopération dans cette organisation, dont la tâche principale est de préserver les générations actuelles et futures du fléau de la guerre. C'est ce même but que vise la dernière initiative prise par l'Union soviétique au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, à savoir la réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'utilisation des sommes ainsi libérées pour l'assistance aux pays en voie de développement.

107. L'Union soviétique, considérant l'Organisation des Nations Unies comme un instrument utile pour la paix, s'efforcera comme par le passé de rehausser sans cesse son rôle et son efficacité pour ce qui est du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. L'URSS, qui a subi les plus grands dommages de la dernière guerre et a perdu dans la lutte contre le fascisme 20 millions de ses citoyens, sait fort bien ce qu'est la guerre et quels sont les innombrables malheurs qu'elle apporte aux peuples. C'est pourquoi, dans notre pays, on attache une importance considérable aux études fondamentales sur les questions de la paix. Beaucoup d'instituts scientifiques et de recherches s'en occupent dans le cadre de l'Académie des sciences de l'Union soviétique. Les scientifiques soviétiques participent activement aux colloques internationaux et aux conférences qui s'occupent de l'origine des guerres modernes et des problèmes de la paix.

[5] *Ibid.*, 2018e séance.

108. Cependant, l'activité féconde des scientifiques dans ce domaine est une chose, mais l'utilisation de cette activité à d'autres fins en est une autre. C'est pourquoi la délégation soviétique estime que les principaux efforts de l'Organisation des Nations Unies ne doivent pas viser des études scientifiques scolastiques mais doivent porter sur une action concrète en vue du maintien de la paix et de la sécurité; cette action doit être entreprise par les Nations Unies conformément à leurs buts et à la Charte des Nations Unies.

109. Nous estimons que la mise en œuvre de la proposition dont nous sommes saisis pourrait avoir un effet négatif sur l'activité des Nations Unies et détourner l'Organisation de la réalisation du principal but de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationale. A un moment où les Nations Unies ont à faire face à des problèmes pratiques importants de maintien de la paix et de la sécurité (et notre Organisation n'est pas toujours à la hauteur de cette tâche), il serait peu sage de se concentrer sur des questions abstraites d'études scientifiques et de recherches sur la paix. De telles études nous éloigneraient des réalités, et pourraient quelquefois être contraires à la Charte des Nations Unies.

110. Dans ces conditions, nous estimons que la disposition du projet de résolution A/L.704 qui prévoit la présentation d'un nouveau rapport sur cette question et un bref résumé du contenu des études est contraires à tout bon sens. Le volume de la documentation auquel cette question donne naissance augmente sans cesse, alors que sa valeur positive diminue. Il est également difficile d'accepter l'idée que l'activité des Nations Unies en ce qui concerne la coordination des travaux scientifiques de recherches sur la paix soit confiée au Secrétaire général. Celui-ci est le principal fonctionnaire des Nations Unies; il a des pouvoirs très précis, et ce genre de fonction ne lui appartient pas. Détourner le Secrétaire général de sa tâche de direction du Secrétariat ne peut avoir qu'une influence négative sur les travaux de ce dernier.

111. Compte tenu de ces observations, la délégation de l'URSS n'appuiera pas le projet de résolution qui nous a été présenté et votera contre.

112. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : J'invite maintenant l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution A/L.704 et Add.1 et 2.

Par 74 voix contre 10, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté [*résolution 3065 (XXVIII)*].

La séance est levée à 12 h 25.